

JALMALV SAINT-NAZAIRE

CHARTRE DES ACCOMPAGNANTS-BÉNÉVOLES

S'engager bénévolement : s'investir, s'impliquer activement dans une cause, un projet, une relation et/ou participer au fonctionnement associatif – conseil d'administration, commissions de travail – qui permet la visibilité et l'insertion de l'association dans la société.

Être accompagnant-bénévole JALMALV : proposer une présence dans une posture d'écoute auprès d'une personne gravement malade, âgée et /ou en fin de vie ainsi qu'auprès de leurs proches au cours de leur deuil dans lequel l'accompagnant se reconnaît de la même humanité et de la même finitude.

ÉLÉMENTS REQUIS A LA CONDITION D'ÊTRE ÉCOUTANT BÉNÉVOLE

- ° Une capacité d'écoute permettant une relation où chaque personne rencontrée puisse se sentir reconnue dans ses qualités propres.
- ° La conscience de la dignité de la personne, du respect de sa personnalité, de sa vie privée, de ses opinions morales, politiques et religieuses. **L'accompagnant doit être soucieux de ne pas projeter ses convictions quelles qu'elles soient.**
- ° Un sens de la responsabilité et de l'engagement qui assure de sa régularité dans sa présence et qui prévient de ses absences.
- ° La discrétion, le respect de la confidentialité des échanges.
- ° L'acceptation d'un travail en équipe aussi bien au sein de l'association que dans le cadre des équipes soignantes à l'hôpital ou à domicile ou en institution. La conscience que ce travail d'équipe est un soutien dans ses accompagnements.
- ° La reconnaissance de la nécessité d'une formation, d'une supervision assurée par l'association et définie ci-dessous.

CADRE ASSOCIATIF D'UN MOUVEMENT LOCAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

- ° L'accompagnant bénévole participe à la sensibilisation et à la formation initiale à Saint-Nazaire puis est reçu par un psychologue à son issue. Il suit les formations continues proposées par Jalmalv St Nazaire ou par l'Entente Grand-ouest, ou la Fédération Nationale Jalmalv.
- ° La participation mensuelle et régulière à un groupe de paroles animé par un(e) psychologue est recommandée. Il inscrit le soutien et l'appartenance à l'Association, le besoin de déposer et partager le vécu des accompagnements. Trois absences non justifiées entraîneront un questionnement.
- ° L'accompagnant bénévole est présent dans les établissements de Santé, les Etablissements Hébergeant les Personnes Agées Dépendantes, dans le cadre de l'Hospitalisation à Domicile ou à la demande de la personne malade ou de sa famille. Des conventions sont mises en place avec chaque structure.
- ° Il est présenté par le/la coordinateur(trice) des bénévoles dans la structure où il exerce. Une personne référente au sein de la structure où il est présent, assure du suivi de son bénévolat.
- ° Toute remarque extérieure ou interne sur l'activité du bénévole fera l'objet d'un rendez-vous avec le Président et un membre du bureau, et/ou avec le référent de sa structure. **L'association se réserve le droit de mettre un terme à l'activité d'un bénévole en cas de non-respect des exigences de cette charte.**

Signature du Président
bénévole

Date :

Signature du